

SEANCE DU 12 JUIN 2025

Date de la convocation	afférents au conseil municipal	en exercice	présents	qui ont pris part à la délibération
03/06/2025	19	19	15	18

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Frédéric DEJENTE, Maire.

Présents : M. Frédéric DEJENTE, M. Jean-Yves LESIMPLE, M. Roger Pierre FERREIRA, Mme Adeline GOUACHE, Mme Annick DENIS, Mme Suzanne BRETON, M. Jean-Robert HOUDIN, Mme Marylise AUVRAY, Mme Annie-Claude LEMAIRE, M. Olivier PEYRAT, M. Jean-Marc LEROUX, M. Sylvain THIEBAULT, Mme Céline TREMBLIN-TRUBERT, M. Boris BOISSET, Mme Angéline MORNAY

Absents excusés :

Mme Lydie BORDEAU a donné pouvoir à M. Olivier PEYRAT

M. Michel BORDEAUX

Mme Florence BOISSET a donné pouvoir à Mme Annick DENIS

Mme Mélanie FERREIRA a donné pouvoir à M. Roger Pierre FERREIRA

Secrétaire : M. Olivier PEYRAT

**DELIBERATION
D 25 06 35**

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES
COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A L'INSTALLATION
D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE**

Vu les délibérations du 11 juin 2020, désignant les membres de plusieurs commissions municipales,

Vu la démission de M. Franck CAVAL, conseiller municipal et membre de ces commissions en date du 19 mai 2025,

Considérant qu'il convient de remplacer ce dernier au sein des commissions municipales suivantes :

- ✓ Urbanisme
- ✓ Associations
- ✓ Marché en plein air

Et des comités consultatifs suivants :

- ✓ Bien vivre à Suèvres
- ✓ Bibliothèque municipale

Considérant que Mme Angéline MORNAY a émis le souhait de remplacer M. Franck CAVAL dans toutes les commissions municipales et comités consultatifs où il était membre,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 18 voix pour décide de désigner Mme Angéline MORNAY pour siéger dans les commissions et comités consultatifs ci-dessus énumérées.

La secrétaire de séance : M. Olivier PEYRAT

Acte certifié exécutoire
Publié le 17/06/2025
Transmis au représentant de l'Etat,
Le 17/06/2025



Pour extrait certifié conforme
Suèvres, le 17/06/2025
Le Maire : Frédéric DEJENTE

Accusé de réception en préfecture
041-214102527-20250612-COMSUE-35-2025-DE
Date de télétransmission : 17/06/2025
Date de réception préfecture : 17/06/2025

SEANCE DU 12 JUIN 2025

Date de la convocation	afférents au conseil municipal	en exercice	présents	qui ont pris part à la délibération
03/06/2025	19	19	15	18

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Frédéric DEJENTE, Maire.

Présents : M. Frédéric DEJENTE, M. Jean-Yves LESIMPLE, M. Roger Pierre FERREIRA, Mme Adeline GOUACHE, Mme Annick DENIS, Mme Suzanne BRETON, M. Jean-Robert HOUDIN, Mme Marylise AUVRAY, Mme Annie-Claude LEMAIRE, M. Olivier PEYRAT, M. Jean-Marc LEROUX, M. Sylvain THIEBAULT, Mme Céline TREMBLIN-TRUBERT, M. Boris BOISSET, Mme Angéline MORNAY

Absents excusés :

Mme Lydie BORDEAU a donné pouvoir à M. Olivier PEYRAT
M. Michel BORDEAUX
Mme Florence BOISSET a donné pouvoir à Mme Annick DENIS
Mme Mélanie FERREIRA a donné pouvoir à M. Roger Pierre FERREIRA

Secrétaire : M. Olivier PEYRAT

**DELIBERATION
D 25 06 36**

**REPLACEMENT DU DELEGUE SUPPLEANT AU SIEOM
DE MER SUITE A L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE
CONSEILLERE MUNICIPALE**

Vu la délibération du 11 juin 2020 portant désignation des membres délégués pour le Syndicat d'Intercommunal d'Elimination des Ordures Ménagères du Groupement de Mer,

Considérant la démission de M. Franck CAVAL, conseiller municipal en date du 19 mai 2025,

Considérant qu'il convient de remplacer ce dernier au sein de ce syndicat, en sa qualité de suppléant,

Considérant le souhait de Mme Angéline MORNAY de remplacer M. Franck CAVAL dans son rôle de délégué suppléant,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour, désigne Mme Angéline MORNAY pour être déléguée suppléante au sein du SIEOM de Mer.

La secrétaire de séance : M. Olivier PEYRAT

Acte certifié exécutoire
Publié le 17/06/2025
Transmis au représentant de l'Etat,
le 17/06/2025

Pour extrait certifié conforme
Suèvres, le 17/06/2025
Le Maire : Frédéric DEJENTE



Accusé de réception en préfecture
041-214102527-20250612-COMSUE-36-2025-DE
Date de télétransmission : 17/06/2025
Date de réception préfecture : 17/06/2025

SEANCE DU 12 JUIN 2025

Date de la convocation	afférents au conseil municipal	en exercice	présents	qui ont pris part à la délibération
03/06/2025	19	19	15	18

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Frédéric DEJENTE, Maire.

Présents : M. Frédéric DEJENTE, M. Jean-Yves LESIMPLE, M. Roger Pierre FERREIRA, Mme Adeline GOUACHE, Mme Annick DENIS, Mme Suzanne BRETON, M. Jean-Robert HOUDIN, Mme Marylise AUVRAY, Mme Annie-Claude LEMAIRE, M. Olivier PEYRAT, M. Jean-Marc LEROUX, M. Sylvain THIEBAULT, Mme Céline TREMBLIN-TRUBERT, M. Boris BOISSET, Mme Angéline MORNAY

Absents excusés :

Mme Lydie BORDEAU a donné pouvoir à M. Olivier PEYRAT

M. Michel BORDEAUX

Mme Florence BOISSET a donné pouvoir à Mme Annick DENIS

Mme Mélanie FERREIRA a donné pouvoir à M. Roger Pierre FERREIRA

Secrétaire : M. Olivier PEYRAT

**DELIBERATION
D 25 06 37**

**AUTORISATION D'ECRITURE COMPTABLE POUR
SOLDE D'EMPRUNT**

Monsieur le Maire explique que suite à un contrôle de l'état de la dette au 31/12/2024, le service gestion patrimoniale du SGC de Vendôme a constaté une différence de 2 002.00 euros entre le solde du compte 1641 (503 126.83€) et la somme des comptes de résultat différentiel apparaissant sur les tableaux d'amortissement des prêts en cours de remboursement (505 128.83 €).

Les recherches ont permis d'identifier l'origine de cet écart. En 2016, la Caf a effectué un versement de 15 004.00 € correspondant au solde d'une subvention pour 13 002.00 € et à un prêt de 2 002.00 €. L'encaissement a été régularisé par le titre 117/16 imputé au compte 1328 en totalité.

Pour régulariser la situation, il convient de produire une délibération du conseil municipal autorisant le comptable à enregistrer l'écriture non budgétaire débit 1328 crédit 1641 pour 2 002.00 €.

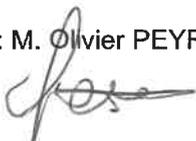
Conformément à l'avis du conseil de normalisation des comptes publics 2012-05, une erreur enregistrée sur un exercice antérieur est corrigée de manière rétrospective. La correction d'une telle erreur est donc sans effet sur le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur est décelée. L'erreur correspond à une omission ou à une inexactitude d'une écriture comptable enregistrée dans les comptes de la collectivité portant sur un ou plusieurs exercices antérieurs et qui résulte de l'utilisation erronée ou abusive d'informations fiables au cours de l'exercice comptable qui aurait dû traduire cette information. Elle est corrigée dans l'exercice au cours duquel elle est décelée.

Ainsi les éléments concernés de l'actif, du passif et de la situation nette seront ajustés de l'effet de la correction d'erreur sur les exercices antérieurs. Les écritures de régularisation donnent lieu à des opérations d'ordre non budgétaires, équilibrées en débit et en crédit, impactant uniquement les comptes de la classe 1 et 2 de la section d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, décide :

- d'autoriser le comptable du service de gestion comptable de Vendôme à effectuer les écritures nécessaires à la rectification de l'anomalie comptable.

La secrétaire de séance : M. Olivier PEYRAT
Acte certifié exécutoire
Publié le 17/06/2025



Transmis au représentant de l'Etat,

le 17/06/2025

Publié le : 09/07/2025 09:04 (Europe/Paris)

Collectivité : Suèvres

https://www.suevres41.fr/documents_administratifs/35039



Pour extrait certifié conforme
Suèvres, le 17/06/2025
Le Maire : Frédéric DEJENTE

Accusé de réception en préfecture
041-214102527-20250612-COMSUE-37-2025-DE
Date de télétransmission : 17/06/2025
Date de réception préfecture : 17/06/2025

SEANCE DU 12 JUIN 2025

Date de la convocation	afférents au conseil municipal	en exercice	présents	qui ont pris part à la délibération
03/06/2025	19	19	15	18

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Frédéric DEJENTE, Maire.

Présents : M. Frédéric DEJENTE, M. Jean-Yves LESIMPLE, M. Roger Pierre FERREIRA, Mme Adeline GOUACHE, Mme Annick DENIS, Mme Suzanne BRETON, M. Jean-Robert HOUDIN, Mme Marylise AUVRAY, Mme Annie-Claude LEMAIRE, M. Olivier PEYRAT, M. Jean-Marc LEROUX, M. Sylvain THIEBAULT, Mme Céline TREMBLIN-TRUBERT, M. Boris BOISSET, Mme Angéline MORNAY

Absents excusés :

Mme Lydie BORDEAU a donné pouvoir à M. Olivier PEYRAT
M. Michel BORDEAUX
Mme Florence BOISSET a donné pouvoir à Mme Annick DENIS
Mme Mélanie FERREIRA a donné pouvoir à M. Roger Pierre FERREIRA

Secrétaire : M. Olivier PEYRAT

**DELIBERATION
D 25 06 38**

**BUDGET COMMUNAL : Décision modificative n° 1
Réajustement 2^{ème} trimestre 2025**

Vu la délibération du conseil municipal n° 17 du 13 mars 2025 adoptant le budget communal de Suèvres,

Vu la nécessité d'effectuer les réajustements budgétaires pour le 2^{ème} trimestre ci-dessous :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (chap) - opération	Montant	Article (chap) - opération	Montant
2111 (21) : Terrains nus	- 5 000,00 €	1321 (13) : Etats et établissements nationaux	- 60 817,28 €
21538 (21) : Autres réseaux	5 000,00 €	13461 (13) : Dotation d'équipement des territoires ruraux	60 817,28 €
Total dépenses	0,00 €	Total recettes	0,00 €

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (chap) - opération	Montant	Article (chap) - opération	Montant
673 (67) : Titres annulés (sur exercice antérieur)	- 9,13 €	70878 (70) : remboursement de frais par des tiers	- 4 717,00 €
6817 (68) : Dotation aux provisions pour dépréciation	91.54 €	752 (75) : Revenus des immeubles	4 717,00 €
7391112 (014) : Dégrèvement taxe habitation sur les logements vacants	1 000,00 €	7817 (78) : Reprises sur provision pour dépréciation	82,41 €

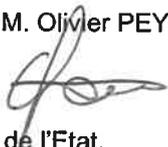
Accusé de réception en préfecture
041-214102527-20250612-BC22008-DM1-BF
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025

7391118 (014) : Autres restitutions titre de dégrèvement sur contributions directes	- 1 000,00 €		
Total dépenses	82,41 €	Total recettes	82,41 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 17 voix pour et 1 abstention :

- Approuve la décision modificative n° 1 telle qu'elle est présentée ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ces modifications budgétaires.

La secrétaire de séance : M. Olivier PEYRAT
 Acte certifié exécutoire
 Publié le 17/06/2025



Transmis au représentant de l'Etat,
 le 17/06/2025

Pour extrait certifié conforme
 Suèvres, le 17/06/2025
 Le Maire : Frédéric DEJENTE




Accusé de réception en préfecture
 041-214102527-20250612-BC22008-DM1-BF
 Date de télétransmission : 20/06/2025
 Date de réception préfecture : 20/06/2025



SEANCE DU 12 JUIN 2025

Date de la convocation	afférents au conseil municipal	en exercice	présents	qui ont pris part à la délibération
03/06/2025	19	19	15	18

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Frédéric DEJENTE, Maire.

Présents : M. Frédéric DEJENTE, M. Jean-Yves LESIMPLE, M. Roger Pierre FERREIRA, Mme Adeline GOUACHE, Mme Annick DENIS, Mme Suzanne BRETON, M. Jean-Robert HOUDIN, Mme Marylise AUVRAY, Mme Annie-Claude LEMAIRE, M. Olivier PEYRAT, M. Jean-Marc LEROUX, M. Sylvain THIEBAULT, Mme Céline TREMBLIN-TRUBERT, M. Boris BOISSET, Mme Angéline MORNAY

Absents excusés :

Mme Lydie BORDEAU a donné pouvoir à M. Olivier PEYRAT
M. Michel BORDEAUX
Mme Florence BOISSET a donné pouvoir à Mme Annick DENIS
Mme Mélanie FERREIRA a donné pouvoir à M. Roger Pierre FERREIRA

Secrétaire : M. Olivier PEYRAT

**DELIBERATION
D 25 06 39**

**BUDGET ASSAINISSEMENT : Décision modificative n° 1
Réajustement 2^{ème} trimestre 2025**

Vu la délibération du conseil municipal n° 20 du 13 mars 2025 adoptant le budget assainissement de la commune de Suèvres,

Vu la nécessité d'effectuer les réajustements budgétaires pour le 2^{ème} trimestre ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (chap) - opération	Montant	Article (chap) - opération	Montant
61528 (011) : Autres	- 120,00 €	70611 (70) : Redevance d'assainissement collectif	21 964,91 €
6588 (65) : Autres charges diverses de gestion	21 964,91 €		
6817 (68) : Dotation aux dépréciations des actifs	120,00 €		
Total dépenses	21 964,91 €	Total recettes	21 964,91 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour :

- Approuve la décision modificative n° 1 telle qu'elle est présentée ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ces modifications budgétaires.

La secrétaire de séance : M. Olivier PEYRAT
Acte certifié exécutoire
Publié le 17/06/2025

Transmis au représentant de l'Etat,
le 17/06/2025

Pour extrait certifié conforme
Suèvres, le 17/06/2025
Le Maire : Frédéric DEJENTE



Accusé de réception en préfecture
047-214-02527-20250612-BC22208-DM1-BF
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025

SEANCE DU 12 JUIN 2025

Date de la convocation	afférents au conseil municipal	en exercice	présents	qui ont pris part à la délibération
03/06/2025	19	19	15	18

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Frédéric DEJENTE, Maire.

Présents : M. Frédéric DEJENTE, M. Jean-Yves LESIMPLE, M. Roger Pierre FERREIRA, Mme Adeline GOUACHE, Mme Annick DENIS, Mme Suzanne BRETON, M. Jean-Robert HOUDIN, Mme Marylise AUVRAY, Mme Annie-Claude LEMAIRE, M. Olivier PEYRAT, M. Jean-Marc LEROUX, M. Sylvain THIEBAULT, Mme Céline TREMBLIN-TRUBERT, M. Boris BOISSET, Mme Angéline MORNAY

Absents excusés :

Mme Lydie BORDEAU a donné pouvoir à M. Olivier PEYRAT
M. Michel BORDEAUX
Mme Florence BOISSET a donné pouvoir à Mme Annick DENIS
Mme Mélanie FERREIRA a donné pouvoir à M. Roger Pierre FERREIRA

Secrétaire : M. Olivier PEYRAT

**DELIBERATION
D 25 06 40**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNEE 2024**

Le code général des collectivités territoriales (CGTC) recense les dispositions réglementaires auxquelles tout service public doit satisfaire.

La collectivité ou autorité délégante a notamment l'obligation de produire le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif (article L2224-5 du CGTC, décret du 6 mai 1995, décret du 2 mai 2007, arrêté du 2 mai 2007).

Les objectifs :

- fournir des informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion de ce service, ses évolutions et ses facteurs explicatifs,
- d'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers,
- d'inciter à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 18 voix pour :

- adopte le rapport proposé au titre de l'exercice 2024,
- charge Monsieur le maire :
 - de le transmettre en préfecture,
 - d'informer les usagers de sa consultation en mairie,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

La secrétaire de séance : M. Olivier PEYRAT
Acte certifié exécutoire
Publié le 20/06/2025

Transmis au représentant de l'Etat,
le 20/06/2025



Pour extrait certifié conforme
Suèvres, le 20/06/2025
Le Maire : Frédéric DEJENTE

Accusé de réception en préfecture
041-214102527-20250612-COMSU-40-2025-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025